

FICHE 3 : RISQUE « MOUVEMENT DE TERRAIN », « SEISME »

DÉFINITION :

Le mouvement de terrain est considéré comme un risque majeur. En effet, souvent à la suite de précipitations importantes, il peut arriver que le terrain se déforme, s'affaisse, se déplace ou rompt de manière plus ou moins brutale.

LOCALISATION :

La Commune de Lans-en-Vercors possède un territoire composé de nombreuses grottes et cavités souterraines dont les plus connues sont le Trou des Eymards, la grotte Baume des Allières, la grotte du Vol Planant ou bien encore le Trou Saint Michel et le scialet des Ramées. Il existe également un risque de chutes de roches sur le couloir de la Chenevarie (cf annexe n°12).

CONSIGNES À DONNER :



AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Détecter les signes précurseurs (fissure dans les murs, arbres penchés, terrains ondulés...)• Informer les autorités• Fuir la zone dangereuse• Ne pas se rendre dans un bâtiment endommagé
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• S'éloigner de la zone dangereuse• À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide, sous un encadrement de porte ou près d'un mur porteur• Couper l'électricité et le gaz• A l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, des ponts. En voiture, ne pas descendre avant la fin de la secousse
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir• Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble• Vérifier l'eau et électricité